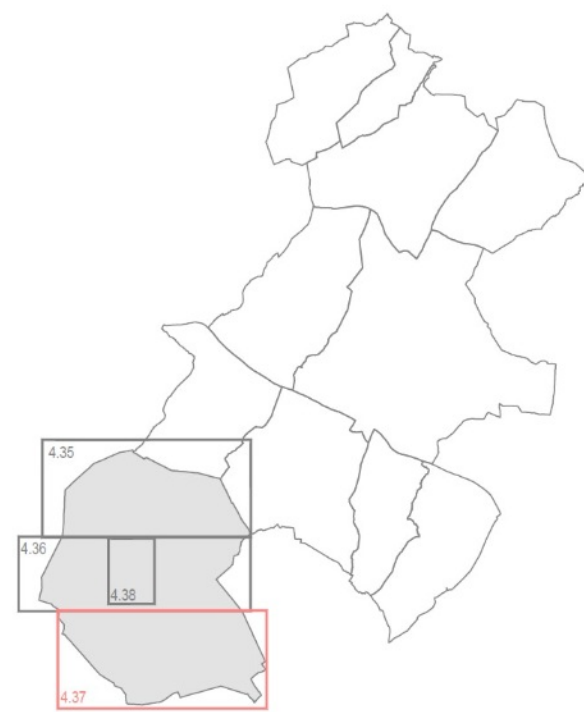




PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

PLAN DE ZONAGE

Coullons

Sud

Echelle 1/5000

Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 20.12.19
Mis à jour les 07.03.20, 27.08.20, 01.12.20, 16.06.21 et 27.11.24
Modifié les 01.04.22, 05.05.23 et 05.12.25

Pièce
4.37

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- +— Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

— Bâti/ouvrage remarquable

- Bâtiment
- Château
- Église
- Ferme
- Gare
- Grange
- Élément architectural
- Croix
- Lavoir
- Moulin
- Puits

Patrimoine naturel :

- Haie
- Arbre
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- Parc

